

# ACTIVITÉS À PRIVILÉGIER ET MESURES DE PRÉVENTION DANS LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

## GRADATION DES ACTIVITÉS À PRIVILÉGIER

## MESURES DE PRÉVENTION À APPLIQUER

**Rencontre et travail à distance pour tous**  
(télétravail, appel téléphonique, visioconférence, clavardage, etc.)

+++

Respecter les consignes sanitaires pour tous.  
**Aucune mesure supplémentaire** de prévention des infections.

**Activité individuelle avec un participant, un bénévole ou un collègue**  
**à l'organisme ou au domicile**

++

Refuser toute personne symptomatique, en isolement ou confirmée à la COVID-19.

Port du couvre-visage ou du masque de procédure par tous.\*

Établir un protocole clair sur la prise en charge d'une personne qui développerait des symptômes compatibles à la COVID-19 pendant l'activité.

Adapter l'organisation du travail, des services et des activités.

Sensibiliser les travailleurs et les bénévoles aux mesures de prévention et de protection.

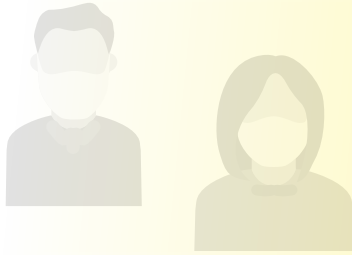
Aménager les lieux pour favoriser la distanciation physique, l'hygiène des mains, l'étiquette respiratoire.

Éviter le partage de matériel.

Porter l'équipement de protection individuelle (si moins de 2 mètres et plus de 15 minutes).

**Nettoyer et désinfecter les lieux, les surfaces et le matériel.**

**Ventiler les locaux.**



**Activité de groupe**  
**à l'extérieur**

+

Refuser toute personne symptomatique, en isolement ou confirmée à la COVID-19.

Encourager le port de couvre-visage ou du masque de procédure par tous.\*

Établir un protocole clair sur la prise en charge d'une personne qui développerait des symptômes compatibles à la COVID-19 pendant l'activité.

Adapter l'organisation du travail, des services et des activités.

Sensibiliser les travailleurs et les bénévoles aux mesures de prévention et de protection.

Aménager les lieux pour favoriser la distanciation physique, l'hygiène des mains, l'étiquette respiratoire.

Éviter le partage de matériel.

Porter l'équipement de protection individuelle (si moins de 2 mètres et plus de 15 minutes).

**Tenir un registre des personnes présentes (incluant un moyen pour les rejoindre).**

**Nettoyer et désinfecter les lieux, les surfaces et le matériel.**

**Respecter les consignes en vigueur pour les rassemblements, incluant la distanciation physique minimale de 2 mètres entre les personnes.**



**Activité de groupe**  
**à l'intérieur**

-

Refuser toute personne symptomatique, en isolement ou confirmée à la COVID-19.

Port du couvre-visage ou du masque de procédure par tous.\*

Établir un protocole clair sur la prise en charge d'une personne qui développerait des symptômes compatibles à la COVID-19 pendant l'activité.

Adapter l'organisation du travail, des services et des activités.

Sensibiliser les travailleurs et les bénévoles aux mesures de prévention et de protection.

Aménager les lieux pour favoriser la distanciation physique, l'hygiène des mains, l'étiquette respiratoire.

Éviter le partage de matériel.

Porter l'équipement de protection individuelle (si moins de 2 mètres et plus de 15 minutes).

**Tenir un registre des personnes présentes (incluant un moyen pour les rejoindre).**

**Nettoyer et désinfecter les lieux, les surfaces et le matériel.**

**Respecter les consignes en vigueur pour les rassemblements, incluant la distanciation physique minimale de 2 mètres entre les personnes.**

**Ventiler les locaux.**

